



Direction de la communication et des Médias
N°322/DCM/2017

Alger, le 02 MARS 2017

Communiqué

Cérémonie de signature d'une convention cadre Sonelgaz-BNA, portant le paiement électronique en ligne.

Sonelgaz et la Banque Nationale d'Algérie signeront dimanche 05 mars 2017 une convention cadre de partenariat, pour le paiement électronique des factures de l'électricité et du gaz par Terminal de Paiement Electronique (TPE), ou par le E-Paiement via Internet sur le site Web des Sociétés de Distribution.

Après avoir franchi l'étape du paiement par Encaissement aux Bureaux de Poste (EBP), les Sociétés de Distribution, et dans le but de diversifier et moderniser les modes de règlement des factures de consommation de l'énergie, ont décidé de s'orienter vers le paiement par Carte Inter Bancaire (CIB), comme nouveau mode de règlement, en partenariat avec la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

Ce système permettra aux clients des Sociétés de Distribution, détenteurs d'une Carte inter Bancaire (CIB), de payer leurs factures d'énergie plus facilement, rapidement, et en toute sécurité, par le biais d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE), ou par « E-Paiement », un moyen de paiement par Internet, qui permettra de s'acquitter de la facture rapidement, quel que soit sa localisation, en toute sécurité et discrétion.

Cette nouvelle formule de paiement vient s'ajouter à une longue liste d'actions de modernisation des prestations, déjà concrétisées par les Sociétés de Distribution.

L'on peut compter déjà le remplacement des anciens compteurs par de nouveaux, que l'on appelle compteurs intelligents, et qui permettent la relève à distance des index de consommation, pour les abonnés moyenne tension ; pour les abonnés basse tension, la technologie utilisée est le Terminal de Saisie Portable (TSP), qui permet d'éviter toutes difficultés ou erreurs de relève.





Nos clients consultent déjà leurs factures de consommation d'énergie via Internet, sur les sites des Sociétés de Distribution dont ils dépendent.

A cela s'ajoute le paiement par **Encaissement aux Bureaux de Poste (EBP)** qui permet aux clients de payer leurs factures au niveau de toutes les agences d'Algérie Poste, sans devoir se déplacer vers les agences commerciales des Sociétés de Distributions.

La Société de Distribution d'Alger a lancé le premier centre d'appel unique pour la Wilaya d'Alger, (call center), au **numéro 33 03**, prenant en charge **24/24**, toutes les réclamations commerciales, de dépannage gaz ou électricité.

Nos clients PME-PMI ont eu eux aussi droit à un traitement de faveur, en leur permettant d'effectuer leurs demandes de raccordement en électricité et/ou gaz par Internet, dont le suivi est assuré par un chargé d'affaires en temps réel et en interactivité et cela jusqu'à aboutissement de la demande.

Le Groupe Sonelgaz œuvre, constamment, à moderniser ses outils et ses prestations, dans le but de faciliter le quotidien de ses clients, de leur fournir un service de qualité, et d'intégrer la notion de service public à la dynamique économique et sociale du pays.



La Directrice de Communication P/I

